Fiche d'information Résistant

Photos
- DSC_0535.jpg

Genre
Homme

Nom
DUCARTERON

Prénom
Marcel Arthur Roger

Nom et Prénom(s)
DUCARTERON Marcel Arthur Roger

Chronologie
1941

Statut
- FFC
- FFI
- DIR

Groupes
- GRG-Morpain

Réseaux
- HAMLET BUCKMASTER
- L'HEURE H

Zones d'action
Le Havre

Date de naissance
09/02/1912

Commune
Orléans

Département / Pays
45

Lieu
Orléans - 45

Mort pour la France
31/12/1944 à Sachsenhausen

Parcours dans la résistance

Né à Orléans (45) le 9 février 1912, **Marcel Arthur Roger DUCARTERON** intégra le Groupement de Résistance Générale (GRG) de Gérard Morpain dès sa fondation, en juin 1941.

Sa profession était contrôleur des douanes ; il s'était marié à Etretat en 1937 à Andrée Jacquet et était le père d'une fille née en 1939.

Marcel DUCARTERON était membre du groupe Port sous les ordres d'André Pittors, section « Renseignement » : *« Il a fourni de précieux renseignements et plans de tout ce qui s'attachait au Port du Havre, tant sur les ouvrages fortifiés établis par les Allemands que sur les mouvements maritimes des navires de guerre et marchands.*
Ces renseignements permettaient l'étude des transmissions à Londres (convention radiophonique Lahire). Assidu aux réunions clandestines faites à Sanvic, il a contribué à l'organisation paramilitaire des Groupes » (Attestation de René Hamon).

Il fut membre de L'Heure H et affilié au réseau Hamlet Buckmaster en tant qu'agent de renseignement P2, chargé de mission de 3e classe, avec le grade de sous-lieutenant.

Il était dans l'attente d'un passage en Angleterre lorsqu'il est arrêté par la Gestapo en présence de son père au restaurant Frascati de Deauville et il est interné à Caen le 7 mars 1942, suite à une dénonciation dans la même affaire que celle de Joseph Meras demeurant à Sanvic. Joseph Meras ayant avoué, fut exécuté.
.
Marcel DUCARTERON qui nia les faits qui lui étaient reprochés (activités gaullistes et faits de résistance), fut acquitté au bénéfice du doute par le tribunal de Rouen le 29 mars 1942, avant d'être transféré le 15 aout 1942 à la prison de Fresnes.

Il est déporté avec le statut NN (Nacht und Nebel) par le convoi parti de Paris le 14 août 1942.

Il est interné au camp de Hinzert puis interné à la prison de Wittlich le 22 septembre 1942, près de Cologne (lieu de prévention des hommes NN - Nacht und Nebel - venant d'Hinzert et devant être jugés au tribunal de Cologne).
Son camarade de détention J. Bourcher témoigne de ce que Marcel DUCARTERON se montrait récalcitrant vis-à-vis des Allemands, refusant d'exécuter certains travaux ou certains ordres, obtenant souvent gain de cause.
Il est ensuite transféré le 18 septembre 1943 à la prison de Wohlau (Judendefangnis) près de Breslau.
Selon le témoignage de A. Itey, son camarade de détention, il est affecté au kommando de travail de Neumark (Silésie) le 30 septembre 1942. Il est condamné aux travaux forcés et est affecté en Kommando d'usine en juin ou juillet 1944 à Brieg sur Oder.

Selon J Bourcher : " *J'ai quitté Brieg le 27 juin et une semaine avant mon départ, j'ai assisté à la scène qui est restée gravée dans ma mémoire. Elle évoque pour moi le seul acte de bravoure dont j'ai été témoin durant mes trois années de détention, d'où mon sentiment d'admiration pour Ducarteron. Il travaillait depuis peu à l'extérieur dans une usine sise à l'extérieur de la ville où les prisonniers construisaient du matériel de radio pour l'armée, travail assez léger mais prolongé, tantôt de nuit, tantôt de jour. Les détenus regagnaient la prison pour y manger et y dormir. Or ce matin-là, un dimanche je crois, Ducarteron est venu me voir pour me prier de l'aider en tant qu'interprète, me faisant connaître qu'il avait refusé de travailler. C'était une décision très grave, pouvant comporter immédiatement ou même plus tard, de grosses conséquences. J'ai donc tenté de le dissuader… Rien n'y fit.*
Lorsque peu après notre gardien -qualifié de « l'homme au sabre », très brutal, très craint, frappant les hommes

avec ses grosses clés arriva, dans la grande pièce où nous travaillions dans la journée. D. s'avança vers lui et lentement, dans un allemand très compréhensible, lui déclara froidement qu'il n'irait pas travailler le lendemain. Stupeur générale, et du gardien également qui, au lieu de réagir brutalement comme nous l'avions pensé, resta calme et maître de lui. Il demanda pourquoi. D. Lui expliqua que sa famille habitait le champ de bataille où se déroulaient les durs combats du moment et que pour rien au monde il ne voudrait fabriquer du matériel de guerre qui pourrait être utilisé contre les siens. Le gardien se borna à lui donner l'ordre de réunir ses affaires, et s'en alla. Il revint quelques minutes plus tard, et sans plus de bruit, emmena D. Nous apprîmes dès le lendemain, je crois, qu'il était au cachot seul, dans le bâtiment voisin du nôtre ».

Suite à ce refus de travail, DUCARTERON écopa de 14 jours de cachot puis partit en octobre à Sonnenburg.
Il aurait ensuite été transféré au KL Dachau.

Marcel DUCARTERON est décédé le 31 décembre 1944 à Sachsenhausen - Orianenbourg (Bddm).

Il a été homologué FFI et DIR.

Distinctions à titre posthume pour faits de résistance : Citation à l'Ordre du Corps d'Armée et Croix de Guerre avec étoile Vermeil (1950) – Chevalier de la Légion d'Honneur (1950) - Médaille de la Résistance française (1953).

Mémoire : Rue Ducarteron au Havre Graville.

Nota : le réseau Hamlet Buckmaster indique le 1er septembre 1942 comme la date de sa déportation.

Document annexé : Col. Arolsen archives - Plaque de rue Marcel Ducarteron (F. Tocqueville) - pièces du dossier AC 21 P 445498 (David Fouache)

Décorations
- Légion d'honneur
- Médaille de la résistance

SHD Vincennes
GR 16 P 195674

SHD Caen
AC 21 P 445 498

Archives du collectif
AC 21 P 445 498 (D. Fouache) - Archives L'Heure H (B. Garin) - Archives Hamlet Buckmaster (D. Fouache) - AC 21 P 445 498

Bibliographie
Une famille normande dans la tourmente nazie. Vie et mort du réseau de résistance Salesman. Brigitte Garin, Wooz éditions, 2020.

Photothèque / Documents annexes
- DUCARTERON-Marcel-1.jpg
- DUCARTERON-MARCEL-RESISTANTS-DEPORTES-N°-3.JPG
- DSC_0546.JPG
- DSC_0545.JPG

- DSC_0544.JPG
- DSC_0522.JPG
- DSC_0521.JPG
- DSC_0520.JPG
- DSC_0519.JPG
- DSC_0518.JPG
- DSC_0517.JPG
- DSC_0509.JPG
- DSC_0505.JPG
- DSC_0503.JPG
- DSC_0502.JPG
- DSC_0499.JPG
- DSC_0498.JPG
- DSC_0497.JPG
- DSC_0489.JPG
- DSC_0483.JPG
- DSC_0482.JPG

Crédit Photo
© AC 21 P 445 498

Mise à jour
07/09/2022